

**COMMUNE D'AMAILLOUX**  
**Liste des délibérations votées lors de la réunion du conseil municipal**  
**du mardi 18 février 2025**

**N° D –09 CONTRATS - CONVENTIONS**

Approbation et signature de l'avenant n° 1 à la convention relative aux travaux à façon paie.

Le conseil municipal :

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté*

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1, ci-annexé

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer ledit avenant.

**N° D - 10 CONTRATS – CONVENTIONS Approbation et signature de la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.**

Le conseil municipal :

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté,*

- **APPROUVE** les termes la nouvelle convention, ci-annexée

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

**N° D- 11 CONTRATS – CONVENTIONS Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2025 au 31/12/2027**

Le conseil municipal :

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté,*

- **DÉCIDE** d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG79 pour le traitement des dossiers retraite CNRACL.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer la convention ci-jointe avec le CDG79, afin de pouvoir recourir à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du CDG79, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 décembre 2027, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

- **PREND** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° D-12 CONTRATS – CONVENTIONS Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires Signature d'un avenant n° 4 à la Convention**

Le conseil municipal :

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté,*

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

### **N° D-13 RESSOURCES HUMAINES Suppressions d'emplois**

après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté

**DÉCIDE :**

#### **Article 1 :**

- **De SUPPRIMER** un emploi permanent d'entretien des espaces verts, à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- **De SUPPRIMER** un emploi permanent d'entretien des locaux à temps non complet à raison de 18 H 26 mn/35è de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

#### **Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,

#### **Article 3 :**

Que Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° D-14 RESSOURCES HUMAINES Tableau des emplois Au 1<sup>er</sup> mars 2025**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté*

- **FIXE** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 :

<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire (Heures et minutes)</i>
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	35 heures
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>			
<i>Hommes</i>			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	0	18 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 Heures
<i>Femmes</i>			
Adjoint technique territorial principal de 2è classe	C	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2è classe	C	1	18 H 26

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

### **N° D-15 RESSOURCES HUMAINES Protection Sociale Complémentaire Risques prévoyance et santé**

**Le conseil municipal :**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté*

**DÉCIDE :**

**Risque prévoyance**

- **DE RETENIR** la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- **DE PROPOSER** de verser une participation mensuelle brute par agent :
  - o d'un montant de **7 euros /agent/ mois**
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à effectuer tout acte en conséquence.

**Risque santé**

- **DE RETENIR** la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- **DE PROPOSER** de verser une participation mensuelle brute par agent :
  - o d'un montant de **15 euros/agent/ mois**
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à effectuer tout acte en conséquence.

**N° D-16 RESSOURCES HUMAINES Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps**

**Le conseil municipal :**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté*

**DÉCIDE :**

**D'ADOPTER :**

- Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale modifié ;

- Les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,
- Les différents formulaires annexés,

**D'AUTORISER** sous réserve d'une information préalable du conseil municipal, Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer toutes conventions de transfert du CET figurant en annexe, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention.

**PRECISE**

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2025.
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**N° D-17 FINANCES Rythmes scolaires : Reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2024 / 2025 Fonds d'amorçage.**

**Le conseil municipal :**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté*

- **ACCEPTE** le reversement des acomptes et solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, de l'année scolaire 2024/2025,

**N° D-18 URBANISME Arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avis de la commune**

**Le conseil municipal :**

*Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représenté*

**ÉMET** un avis favorable, sous réserve que les observations suivantes soient prises en compte dans le zonage du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Parcelles	Propriétaire	Statut professionnel	Statut PLUi	Statut demandé	Remarque
E 122	Brossard Nicolas	exploitant agricole	N	A	
E 124	Brossard Nicolas		N	A	
A 614	Picherit	exploitant agricole	N	A	
A 990	Titanobel		Nx	A	Projet agri PV
A 991	Titanobel		Nx	A	Projet agri PV
A 992	Titanobel		Nx	A	Projet agri PV
A 993	Titanobel		Nx	A	Projet agri PV
A 192	Titanobel		Nx	A	Projet agri PV
A 83	Alberteau Joël	exploitant agricole	N	A	
A 84	Alberteau Joël		N	A	
A 85	Alberteau Joël		N	A	

E 407	Fergeault Jacky	exploitant agricole	N	A	
E 408	Fergeault Jacky		N	A	
E 621	Fergeault Jacky		N	A	
E 165	Brossard Ethan et Nolann		N	A	
E 166	Brossard Ethan et Nolann		N	A	
E 296	Anthony Bernier	exploitant agricole	N	A	
AB 83	Guignard Lydia		N	UC	
<b>Parcelles</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Statut professionnel</b>	<b>Statut PLUi</b>	<b>Statut demandé</b>	<b>Remarque</b>
AB 84	Guignard Lydia		N	UC	en partie ouest
AB 72	Guignard Lydia		N	UC	
AD 12	Morin Sébastien		A	A	en totalité
AC 159	Morin Sébastien		N	A	
AC 158	Nuliac Servan	exploitant agricole	A	A	en totalité
C 924	Riou Marie		N	A ou Aeq	projet exploitation
C 1201	Riou Marie		N	A ou Aeq	équine
C 1203	Riou Marie		N	A ou Aeq	
B 511	GAEC Bibard	exploitant agricole	N	A	
B512	GAEC Bibard		N	A	
B 513	GAEC Bibard		N	A	
B 515	GAEC Bibard		N	A	
B 676	GAEC Bibard		N	A	
B 1024	GAEC Bibard		N	A	
B 1025	GAEC Bibard		N	A	
A 874	Picherit Jean-Louis	exploitant agricole	Np	A	Projet agri PV
A 875	Picherit Jean-Louis		Np	A	Projet agri PV
A 887	Picherit Jean-Louis		Ap	A	Projet agri PV
A 891	Picherit Jean-Louis		Np	A	Projet agri PV
A 216	Métais Roland	exploitant agricole	Np	A	Projet agri PV
A 217	Métais Roland	retraité	Np	A	Projet agri PV
A 221	Métais Roland		Np	A	Projet agri PV
A 222	Métais Roland		Ap	A	Projet agri PV
E 318	Raoult Jacky	exploitant agricole	N	A	Projet agri PV
E 319	Raoult Jacky	retraité	N	A	Projet agri PV
E 324	Raoult Jacky		N	A	Projet agri PV

E 310	Bernier Anthony	exploitant agricole	N	A	Projet agri PV
E 311	Bernier Anthony		N	A	Projet agri PV
E 290	Bernier Anthony		N	A	Projet agri PV
E 291	Bernier Anthony		N	A	Projet agri PV
E 292	Bernier Anthony		N	A	Projet agri PV
E 306	Bernier Anthony		N	A	Projet agri PV
C 411	Trouve Danielle	propriétaire	N	A	Projet agri PV
C 412	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 422	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 423	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 424	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
<b>Parcelles</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Statut professionnel</b>	<b>Statut PLUi</b>	<b>Statut demandé</b>	<b>Remarque</b>
C 425	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 427	Coulais Olivier	exploitant agricole	N	A	Projet agri PV
C 428	Coulais Olivier		N	A	Projet agri PV
C 434	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 436	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 1001	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
C 1091	Trouve Danielle		N	A	Projet agri PV
A 340	Vincent Gaëtan	ancien exploitant	N	A	bâtiment agricole
A 341	Vincent Gaëtan	agricole	N	A	bâtiment agricole
A 342	Vincent Gaëtan		N	A	bâtiment agricole
B 712	Gallard Jean-Pierre	exploitant agricole :	N	A	bâtiment agricole
B 239	Gallard Jean-Pierre	SCI Amille	N	A	en cours
B 240	Gallard Jean-Pierre		N	A	de construction sur parcelle B 224
E 122	BRESCIA Olivier	exploitant agricole	N	A	

**N° D-19 VOIRIE Travaux de sécurisation à l'entrée ouest du Bourg Grande -Rue RD-46**  
**Etude et traitement de sol**

**Le conseil municipal :**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté*

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude de sol sous la voirie existante et les possibilités de traitement de sol à mettre en place, dans le cadre de cet aménagement,
- **RETIENT** le devis de l'entreprise LRM de FRANÇOIS (79) d'un montant de 3 700,00 € HT – 4 440,00 € TTC,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget de l'année,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.